

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
POUR LES COURS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES**

SECTION À COMPLÉTER PAR LE REQUÉRANT ET À ACHEMINER À MADAME JOSIANE LAMBERT À L'ADRESSE SUIVANTE josiane.lambert@capitale.gouv.qc.ca

<p>NOM (Organisme ou personne physique) : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____ _____</p> <p>CODE POSTAL : _____</p> <p>TÉLÉPHONE : _____</p> <p>TÉLÉCOPIEUR : _____</p> <p>NATURE DU COURS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE :</p>	<p>LIEU ET SECTEUR OÙ DOIT SE TENIR LE COURS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE:</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"><p>PLAGE HORAIRE DES COURS (mentionner toutes les plages horaire de la session* de cours prévues)</p></div> <p>L'ACTIVITÉ NÉCESSITE-T-ELLE L'INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE? OUI <input type="checkbox"/> (Joindre une liste des équipements.) NON <input type="checkbox"/></p> <p>L'ACTIVITÉ NÉCESSITE-T-ELLE L'UTILISATION D'ÉLECTRICITÉ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>NOMBRE DE PARTICIPANTS ATTENDUS PAR PLAGE HORAIRE : <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>DES FRAIS DE 50 \$ PAR SESSION SERONT EXIGÉS POUR LE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE DE PETITS APPAREILS</p>
--	---

* Session de cours : définie comme étant la période pendant laquelle les cours donnés conservent la même plage horaire, qu'ils se déroulent dans les mêmes lieux et avant laquelle le participant doit s'inscrire pour bénéficier de la prestation de cours.

Nous acceptons les règles générales et particulières contenues dans la politique d'occupation des parcs et espaces verts. Nous sommes informés que l'autorisation d'occupation est conditionnelle à l'acceptation par la Commission de l'entente de visibilité et à l'envoi d'une preuve d'assurance de 2 000 000 \$ avec la Commission de la capitale nationale du Québec comme assurée additionnelle. Selon le type d'activité ou d'événement, la Commission peut exiger d'autres documents pour délivrer l'autorisation d'occupation.

Requérant (organisme ou personne physique)

Jour

Mois

Année